

Madame la Conseillère d'Etat  
Anne-Catherine Lyon  
Cheffe du DFJC  
R. de la Barre 8  
1014 Lausanne

*par messagerie électronique et par  
courrier postal*

Lausanne, le 16 février 2011

### **Ouverture des classes à la rentrée 2011 dans les gymnases**

Madame la Conseillère d'Etat,

En août 2008, le Conseil d'Etat adoptait un nouveau règlement des gymnases. Parmi les modifications apportées, la baisse des effectifs pour les classes de 1<sup>ère</sup> année et les options complémentaires (article 23, alinéa 2) avait été accueillie très positivement par les enseignant-e-s. En effet, elle permet dans une certaine mesure une meilleure intégration des élèves débutant leur gymnase. En décembre 2009, le Conseil d'Etat a d'ailleurs montré qu'il comptait avec l'application pérenne de cet alinéa puisqu'il est régulièrement mentionné dans le projet de décret destiné à augmenter les surfaces d'enseignement des gymnases vaudois et que les projections qui y figurent tablent toutes avec des effectifs de 24 élèves en 1<sup>ère</sup> année.

Or aujourd'hui l'application effective de cette baisse pose deux problèmes. Premièrement, elle est restée un vœu pieux dans de nombreux établissements. Deuxièmement, et c'est plus inquiétant, les directions interpellées laissent entendre qu'elle serait caduque dès la rentrée prochaine dans tous les gymnases puisque votre Département ne prévoit pas l'ouverture de nouvelles classes malgré la hausse des effectifs.

A la rentrée 2008, la limitation à 24 élèves en première année nous avait été présentée comme une mesure de progrès. Sa suppression deux ans après son entrée en vigueur, et alors qu'elle n'a jamais été appliquée correctement, signifierait qu'elle n'a rien été d'autre que de la poudre lancée aux yeux de celles et ceux qui, quelques mois plus tard, allaient payer cher l'introduction du nouveau système salarial. Nous ne pouvons pas être dupes d'une telle manœuvre. Plusieurs gymnases vaudois dépassent largement leur capacité maximale d'accueil, mais la solution à ce problème ne doit pas se faire au détriment des enseignant-e-s et des élèves en détériorant, comme votre Département s'apprête à le faire, le taux d'encadrement.

Dès lors, nous vous demandons:

- de communiquer clairement vos intentions pour la prochaine rentrée;
- de mettre en œuvre concrètement les mesures de plafonnement des effectifs pour les classes de 1<sup>ère</sup> année et les options complémentaires;
- de garantir que le plan de rentrée 2011 sera conforme aux effectifs et qu'aucun blocage ne sera mis en œuvre par votre administration si des ouvertures de classes s'avéraient nécessaires.

Le SSP est déterminé à défendre des conditions d'enseignement de qualité dans l'intérêt des élèves et des enseignant-e-s et se réserve toute latitude dans la mobilisation pour réaliser cet objectif. Il n'acceptera pas, alors même que le canton de Vaud connaît des excédents financiers historiques, que des mesures d'austérité soient appliquées.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le SSP-Enseignement

Cora Antonioli  
membres du comité SSP-Enseignement

Julien Wicki

Philippe Martin  
secrétaire syndical SSP

Copie:

- aux collègues intéressés